

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>	
PROVINCE DE QUÉBEC		ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référée de	Salle prévue 16.01
No :					
705-06-000007-204				Le 1 <sup>er</sup> février 2022	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.					JL4908

**Demanderesses**
**Avocats**

<b>PATRICIA LABBÉ</b> (Présente par Teams) <b>-et-</b> <b>STÉPHANIE RACETTE</b> (Présente par Teams) <b>-et-</b> <b>CLAUDIA RIVEST-BROUSSEAU</b> <b>-et-</b> <b>JULIE GUILBAUT</b>		<b>Me Simon-Pierre Daviault</b> <b>RATELLE, RATELLE &amp; ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.</b>  <b>Courriel :</b> <u><a href="mailto:simonpierre.daviault@avocatsratelle.com">simonpierre.daviault@avocatsratelle.com</a></u>	Présent
		<b>Me Emmanuel Préville-Ratelle</b> <b>RATELLE, RATELLE &amp; ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.</b>  <b>Courriel :</b> <u><a href="mailto:emmanuel.preville-ratelle@avocatsratelle.com">emmanuel.preville-ratelle@avocatsratelle.com</a></u>	Présent par Teams

**Défendeur**
**Avocats**

<b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES</b>		<b>Me Bernard Jacob</b> <b>Me Nicolas Déplanche</b> <b>MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L.</b>  <b>Courriel :</b> <u><a href="mailto:bjacob@morencyavocats.com">bjacob@morencyavocats.com</a></u>  <b>Courriel :</b> <u><a href="mailto:ndeplanche@morencyavocats.com">ndeplanche@morencyavocats.com</a></u>	Présents

Nature de la cause : Demande d'autorisation d'exercer une action collective.

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)

Greffier Jean Nsabimana	Interprète N/A	Sténographe N/A
----------------------------	-------------------	--------------------

**ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**

Audition AM :	Début <b>9 : 38</b>	Fin <b>12 : 01</b>	Audition PM :	Début <b>14 : 00</b>	Fin <b>14 : 51</b>
---------------	------------------------	-----------------------	---------------	-------------------------	-----------------------

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>	
PROVINCE DE QUÉBEC		ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL					
No :		Référé de	Salle prévue 16.01	Date	Le 1 <sup>er</sup> février 2022
705-06-000007-204					
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.					JL4908

Affaires référées au maître des rôles	Résultat de l'audition :  <b>La cause sera mise en délibéré sur réception des représentations des deux parties quant à la modification de la Demande d'autorisation.</b>
---------------------------------------	--


**HEURE**

9 : 38	<b><u>OUVERTURE DE L'AUDIENCE</u></b> Identification de la cause et des parties
9 : 39	Échanges préliminaires entre le Tribunal et les procureurs.
9 : 48	Questions du Tribunal à Me Daviault.
9 : 50	<b><u>JUGEMENT</u></b>  La Demande pour permission de modifier la demande d'autorisation <b>EST ACCEPTÉE</b> quant au rajout de parties demanderesses et quant à la modification du groupe.  La Demande de modification relative à l'ajout des conclusions en dommages-intérêts punitifs <b>EST PRISE EN DÉLIBÉRÉ.</b>  <div style="text-align: right;"> Signature numérique de  <b>Sylvain Lussier</b>  Date : 2022.02.01  16:31:57 -05'00'  <b>SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.</b> </div>
9 : 51	Intervention de Me Jacob.
9 : 52	Échanges entre le Tribunal, Me Daviault, Me Jacob et Me Déplanche.
	<b>EN DEMANDE</b>
9 : 56	<b>Représentations de Me Préville-Ratelle.</b>
9 : 57	Référence à la pièce R-3.
9 : 58	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
9 : 58	Observations de Me Jacob.
10 : 01	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
10 : 01	Référence à la pièce P-12.
10 : 07	Référence à la pièce R-7, puis à la pièce R-3 à nouveau.

<b>CANADA</b>		<b>PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE</b>		<b>COUR SUPÉRIEURE</b>	
PROVINCE DE QUÉBEC		ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référé de	Salle prévue 16.01
No :					
705-06-000007-204				Le 1 <sup>er</sup> février 2022	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.					JL4908

10 : 09	Référence à la pièce R-10, puis à la pièce R-4.
10 : 12	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
10 : 21	Référence aux pièces R-9, R-14 et R-15.
10 : 23	Référence à la pièce R-11.
10 : 35	Commentaires du Tribunal.
10 : 44	<b>Représentations de Me Daviault.</b>
10 : 47	<b>SUSPENSION DE L'AUDIENCE</b>
11 : 07	<b>REPRISE DE L'AUDIENCE</b>
	<b>EN DÉFENSE</b>
11 : 08	<b>Représentations de Me Jacob.</b>
11 : 11	Questions du Tribunal à Me Jacob.
11 : 21	Référence à nouveau aux pièces R-3 et R-4.
11 : 23	Questions du Tribunal à Me Jacob.
11 : 35	Référence à nouveau aux pièces R-8, R-9, R-10 et R-11.
11 : 56	Référence à nouveau aux pièces P-12 et R-4.
12 : 01	<b>SUSPENSION DE L'AUDIENCE</b>
14 : 00	<b>REPRISE DE L'AUDIENCE</b> <b>Ré-identification de la cause et des procureurs</b>
14 : 03	<b>Représentations de Me Déplante.</b>
14 : 20	Échanges entre le Tribunal et Me Déplanche.
14 : 23	<b>(Suite) Représentations de Me Jacob.</b>
14 : 24	Commentaires de Me Préville-Ratelle.
14 : 26	Commentaires du Tribunal.
14 : 28	Échanges entre le Tribunal et Me Jacob.

CANADA		PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE		COUR SUPÉRIEURE	
PROVINCE DE QUÉBEC		ACTION COLLECTIVE		Chambre civile	
DISTRICT DE MONTRÉAL				Référé de	Salle prévue 16.01
No :					
705-06-000007-204				Le 1 <sup>er</sup> février 2022	
L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.					JL4908

14 : 32	Réplique de Me Préville-Ratelle.
14 : 35	Questions du Tribunal à Me Préville-Ratelle.
14 : 36	Commentaires de Me Jacob.
14 : 40	Réplique de Me Daviault.
14 : 42	Référence à nouveau à la pièce R-8.
14 : 45	Réplique de Me Jacob
14 : 45	Référence à nouveau aux pièces R-11, R-8, R-3, R-14 et R-15.
14 : 48	Commentaires de Me Préville-Ratelle.
14 : 50	<b>La cause sera mise en délibéré sur réception des représentations des deux parties quant à la modification de la Demande d'autorisation.</b>
14 : 51	<b>FIN DE L'AUDIENCE</b>    <u>Jean Nsabimana, g. a. C. S.</u>